

# Transports en zone rurale. Chloé doit marcher 1 h pour prendre le car qui la mène à son lycée, au Havre

Par Louise BOUTARD

6-8 minutes

---

Mis en ligne le 11/10/2021 à 10:58

**Chloé vit à Saint-Antoine-la-Forêt et étudie la coiffure dans un lycée du Havre. Une filière qui n'existe pas dans les établissements de son secteur. La jeune fille doit donc prendre le car, mais l'arrêt est situé à une heure à pied de chez elle. Une situation courante, mais peu dénoncée par des habitants souvent résignés.**



Chloé et sa mère Gwanaëlle vivent à Saint-Antoine-la-Forêt, près d'un arrêt de ramassage scolaire pour l'école primaire mais rien ensuite pour se rendre au lycée

Chloé et sa mère Gwanaëlle vivent à Saint-Antoine-la-Forêt, près d'un arrêt de ramassage scolaire pour l'école primaire mais rien ensuite pour se rendre au lycée



Comment se déplacer en zone rurale quand on n'a pas de permis de conduire ? Chloé, 15 ans, qui vit avec sa famille à [Saint-Antoine-la-Forêt](#) se confronte chaque jour à cette problématique depuis septembre, puisqu'elle est scolarisée au Havre, au lycée Jules-Le-Cesne. « *J'ai toujours voulu faire de la coiffure. Les seuls lycées qui proposent une filière sont à Rouen où au Havre* », explique la jeune fille.

Au moment des inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2021-22, Gwanaëlle Demeillers, la mère de Chloé, a

effectué la demande en ligne pour un transport à 1 km de son habitation. « *J'ai reçu un mail avec la mention « accordé ».* *J'étais soulagée, car il fallait payer en avance. Mais à la rentrée, quand je demande où elle pourra prendre le car, on nous dit qu'il faut qu'elle rejoigne les arrêts de Gruchet-le-Valasse, Lillebonne ou Bolbec, à 4 ou 5 km de notre domicile »,* explique la mère de famille.

## **Car puis bus**

Pour se rendre à l'arrêt de Gruchet, Chloé estime qu'il lui faut environ 50 minutes de marche. Certains conducteurs proposent de la rapprocher, mais elle n'est pas rassurée. Gwanaëlle n'a pas de permis de conduire et la jeune fille dépend donc des horaires de travail de son père. Chaque matin, [il faut la déposer à 6h20](#) devant le théâtre de Lillebonne pour environ une heure de car, puis un bus entre la gare et le lycée.

Chloé et ses parents ont envisagé la solution de l'internat, mais celui-ci est situé au lycée Claude-Monet et il faudrait tout de même ajouter le prix d'un abonnement de bus, et de car le week-end. « *C'est moins loin au quotidien, mais plus onéreux* », résume Gwanaëlle Demeillers. La famille qui compte sept enfants a emménagé depuis quatre ans à Saint-Antoine-la-Forêt, mais la sœur aînée de Chloé a choisi le lycée de secteur.

Les collèges et lycées de Lillebonne et Bolbec sont bien desservis par les [cars scolaires](#) jusqu'à Saint-Antoine-la-Forêt, mais les horaires ne correspondent pas aux besoins de Chloé. Côté élémentaire et pré-élémentaire, la commune fonctionne avec le Sivoss, en regroupement avec les communes voisines.

## **Trouver d'autres élèves concernés**

Chloé vient d'entrer en Seconde et devra tenir 3 ans à ce rythme avant d'être diplômée. Mais ensuite ce sera peut-être au tour de ses frères et sœurs. Gwanaëlle a lancé un appel sur Facebook pour chercher d'autres parents concernés, en vain. « *On nous dit qu'à la campagne on se débrouille, mais je pense qu'une ligne reliant Saint-Antoine et le car pourrait intéresser, et pas seulement les jeunes*, affirme-t-elle. *On ne peut pas orienter les enfants selon les filières à proximité ! Je veux qu'ils aient plaisir à se lever le matin* ».

Jusqu'ici, l'apprentissage des métiers de la coiffure plaît toujours à Chloé qui commence son premier stage à Lillebonne. Heureuse malgré la fatigue. « *De toute façon je ne lâcherai pas* », affirme sa mère.

Un cas isolé ?

Si les questions de mobilité font le quotidien des habitants des zones rurales, « *ce cas de figure est très rare*, affirme Kamel Belghachem, vice-président en charge de la mobilité à Caux Seine aggro. *Faire du cas par cas, ce n'est pas possible. Faire rouler des véhicules vides serait indécent dans le contexte écologique actuel* »

Pour imaginer un système de navette, « *il faudrait au moins 4 ou 5 bénéficiaires. Je n'ai pas de baguette magique...* », déclare le maire de Saint-Antoine-la-Forêt Thierry Debray. Il ne l'envisage donc pas dans l'immédiat, estimant qu'environ 50 % des habitants travaillent dans un secteur proche de la commune.

« *Nous avons une politique globale sur la mobilité* », rappelle Kamel Belghachem. L'élu détaille les projets envisagés dans les prochaines années :

une étude de faisabilité concernant le taxirail reliant la gare

SNCF de Bréauté-Beuzeville doit s'achever « *courant 2022* », et un système de transport à la demande est aussi en réflexion, qui pourrait permettre un rabattement vers les axes importants. « *On ne doit pas entrer dans un service concurrentiel des taxis* », souligne Pascal Seyer, directeur pôle mobilité accompagnement prévention à Caux Seine agglo. « *La mobilité d'un territoire peu dense ne peut pas être la même qu'en ville.* »

### **Priorité au covoiturage**

« *Le covoiturage me paraît le plus sensé. Il faut faire fonctionner le bouche-à-oreille* », estime Thierry Debray. Sur sa commune de 1100 habitants, il est persuadé que certains se rendent quotidiennement au Havre.

Le covoiturage, c'est aussi la solution proposée par Caux Seine agglo, qui rappelle son partenariat depuis un an avec l'application Karos pour de courtes distances. L'agglomération rémunère les conducteurs 1,50 € par trajet pour développer ce mode de transport. « *C'est aussi créer du lien social et favoriser l'entre-aide rurale* »

« *Cet établissement étant en dehors du territoire, il ne peut être intégré dans le plan de transport de l'agglomération* », précise la communauté urbaine.